

GE_GERICHTE ATAS/397/2011 vom 16. März 2009

GE Cour de justice, 2009-03-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_397_2011

FR: GE_GERICHTE ATAS/397/2011 du 16 mars 2009

IT: GE_GERICHTE ATAS/397/2011 del 16 marzo 2009

Erwägungen

E. 10

Dire si une activité adaptée aux limitations fonctionnelles du recourant est raisonnablement exigible, le cas échéant dans quel(s) domaine(s), depuis quand, à quel taux en pour-cent et avec quel rendement.

E. 11

Dire si la capacité de travail peut être améliorée par des mesures médicales.

E. 12

Evaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle.

E. 13

Apprécier le cas et se déterminer sur le pronostic.

E. 14

Faire toutes autres observations et suggestions utiles.

E. Invite les Drs B _____ et C _____ à déposer le plus rapidement possible un rapport commun en trois exemplaires à la Chambre de céans.

F. Réserve le fond.

La greffière

Marie-Catherine SECHAUD

Le président

Patrick UDRY

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.